



COMMUNIQUE

Le Ministre de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
communiqué :

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'Appui à la Politique Sectorielle de l'EFTP (APOSE), le Ministre de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE) à travers le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), offre des bourses pour la prise en charge des frais de formation de quatre cents (400) jeunes issus des milieux défavorisés à former au Centre de Formation Professionnelle Industrielle de Bobo (CFPI-B).

Il s'agit de formations qualifiantes de type modulaire et de courtes durées avec un parcours intégral de formation-insertion.

A cet effet, un appel à candidature est lancé pour le recrutement des quatre cents (400) bénéficiaires dans les spécialités suivantes :

N°	Spécialité / métier	Durée de la formation en jours	Prérequis	Effectif par métier
1	Electricité bâtiment (sur site isolé et alimenté à énergie solaire photovoltaïque)	30	Savoir lire et écrire	45
2	Entretien et réparation de téléphones portables (téléphone portable, tablette, iPhone ou iPad)	30	Savoir lire et écrire	30
3	Maintenance informatique et animation et gestion d'un atelier de maintenance informatique	30	Tout public	40
4	Entretien courant des climatiseurs (Froid et climatisation)	30	Tout public	15
5	Fabrication de couveuse électrique (isolé ou connecté à la SONABEL)	30	Tout public	30
6	Fabrication de grillage de protection	30	Tout public	30
7	Construction de poulailler (semi-moderne)	30	Tout public	15

8	Carrelage et pavage (carreleur)	30	Tout public	30
9	Entretien et réparation d'installation de plomberie sanitaire (plombier)	30	Tout public	15
10	Vulcanisation (collage de pneu)	30	Tout public	30
11	Staff (pose de staff et habillage de poteaux)	30	Savoir lire et écrire	30
12	Installation d'antennes paraboliques (kit canal +, kit d'antenne TNT, kit d'autre parabole de réception TV) et de caméra de surveillance	21	Tout public	30
13	Installation de moteur électrique pour moulin	21	Tout public	15
14	Installation de pompe électrique pour adduction d'eau potable (AEP) sur site isolé	21	Tout public	15
15	Aviculture (Technique d'élevage de poules locales)	21	Tout public	30
TOTAL				400

Les personnes intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ être de nationalité burkinabé ;
- ✓ être âgées (hommes et femmes) d'au moins 15 ans et d'au plus 35 ans ;
- ✓ être issues de milieux défavorisés et/ou personnes vivant avec un handicap ;
- ✓ accepter les conditions de formation au CFPI-B ;
- ✓ être aptes à suivre une formation professionnelle ;
- ✓ être de bonne moralité.

Période et lieux de dépôts

Les dossiers de candidature sont reçus tous les jours ouvrables du **1^{er} mars au 15 mars 2021 de 8h à 15h 30 minutes** dans toutes les Antennes Régionales du FAFPA sises Guichets Uniques des Fonds du Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (chefs-lieux de régions) ou au Centre de Formation Professionnelle Industrielle de Bobo (**CFPI-B**).

Conditions de candidatures

Composition des dossiers

- ✓ une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi précisant les coordonnées téléphoniques (fixes et portables s'il y a lieu) du candidat et d'un de ses

parents ou tuteur, le e-mail et la boîte postale, tout en indiquant deux (02) spécialités de préférence ;

- ✓ une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ;
- ✓ quatre (04) photos d'identité récentes ;
- ✓ un certificat d'indigence délivrée par les services compétents (services de l'action sociale ou mairies) ;
- ✓ une lettre d'engagement à suivre intégralement la formation.

Les conditions de formation et de prise en charge :

- ✓ les formations se dérouleront au Centre de Formation Professionnelle Industrielle de Bobo (CFPI-B) **en régime externat (les frais liés à un éventuel hébergement sont à la charge de chaque bénéficiaire)**;
- ✓ les frais à la formation sont intégralement pris en charge par le budget du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
- ✓ aucune prorogation de bourses n'est possible au terme de la session de formation.

Tous les dossiers doivent obligatoirement être enregistrés et transmis à la Direction Générale du FAFPA par les Chefs d'Antennes au plus tard le **19 mars 2021 à 12 heures**.

Pour tout autre renseignement, contactez le numéro suivant : **70 09 10 45/70 23 35 76**

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées. Par ailleurs, les jeunes ayant déjà bénéficié des bourses de formation antérieures ne sont pas autorisés à déposer leurs dossiers de candidature.

Pour le Ministre et par délégation
Le Secrétaire Général



Jean Philippe DAKOURE

Diffusions :

- Affichage ;
- Site web du MJPEJ : www.mjfp.bf;
- Directions régionales/MJPEJ ;
- Guichets Uniques ;
- Radios ;
- Presse écrite